

## FICHE DE SÉCURITÉ

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

<b>NOM DU PRODUIT</b>	AZ-10 Spray aluzinc 400 ml
<b>REFERENCE</b>	110040
<b>DISTRIBUTEUR</b>	BOSSAUTO INNOVA, S.A.
<b>ADRESSE</b>	c/ Thomas Edison 16, Apartado de correos 95
<b>VILLE</b>	08430 La Roca del Vallés (Barcelona)
<b>TEL</b>	+ 34 93 860 49 23
<b>FAX</b>	+34 93 871 23 36
<b>E-MAIL</b>	<a href="mailto:info@bossauto.com">info@bossauto.com</a>
<b>WEB</b>	<a href="http://www.bossauto.com">www.bossauto.com</a>

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### A. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments de l'étiquetage

##### A. Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### • Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

• **Mention d'avertissement**

Danger

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétone

• **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Des autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

Description: Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg. Nr.: 01-2119471330-49	Acétone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg. Nr.:	butane (1,3 Butadiene <0,1%) Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-<25%

01-2119474691-32		
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg. Nr.: 01-2119486944-21	Propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	10-<25%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	2,5-<10%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Reg.nr.: 01- 2119484630-38	Butanol Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1,0-<2,5%

Indications complémentaires:

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### A. Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

#### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

##### 6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1 Précautions pour une manipulation sécurisée

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### A. Indications pour prévenir incendies et explosions

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

### 7.2 Conditions d'stockage sécurisée, en incluant possibles incompatibilités

#### A. Conditions nécessaires pour dépôts et entrepôts.

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

#### B. Indications concernant l'stockage conjoint

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

#### C. Information complémentaire sur les conditions de stockage.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

### 7.3 Usages finals spécifiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

---

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

### 8.1. Paramètres de control

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
74-98-6 propane
VME Valeur à long terme: 1800 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm (Valeur d' Allemagne)
67-64-1 acétone

VME Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
106-97-8 butane (1,3 Butadiene <0,1%)
VME Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
67-63-0 2-propanol
VME Valeur momentanée: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm

• DNEL

67-64-1 acétone		
Oral	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic	62 mg/kg bw/day (Consumer)
Inhalatoire	DNEL Acute-local	186 mg/kg bw/day (Worker)
	DNEL Long term-systemic	2420 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
		200 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		1210 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
71-36-3 butanol		
Oral	DNEL Long term-systemic	3,125 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-local	310 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		55 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

• PNEC

67-64-1 acétone	
PNEC Freshwater sediment	30,4 mg/kg (Undefined)
PNEC Marine water	1,06 mg/l (Undefined)
PNEC Marine water sediment	3,04 (Undefined)
PNEC Soil	29,5 mg/kg (Undefined)

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 8.2. Control de l'exposition

### A. Equipement de protection individuel

#### • Mesures générales de protection et d'hygiène

- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Eviter tout contact avec les yeux.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

#### • Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX/P2

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

#### • Protection des mains

Porter des gants pour la protection contre les produits chimiques selon la norme EN 374



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le contact permanent, nous recommandons les gants avec un temps de rupture d'au moins 240 minutes, avec la préférence donnée à un temps de passage supérieur à 480 minutes. Pour le court terme ou le carter de protection, nous vous recommandons de le même. Nous sommes conscients que des gants qui offrent ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, la réduction du temps de passage sont acceptables, à condition que les procédures régissant l'entretien et le remplacement à temps sont suivies.

L'épaisseur des gants n'est pas une bonne mesure de la résistance des gants à l'encontre d'une substance chimique, car cela dépend de la composition exacte de la matière à partir de laquelle les gants sont faits.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux:**

Lunettes de protection (EN-166)



Lunettes de protection hermétiques

• **Protection du corps**

Utiliser une tenue de protection. (EN-13034/6)

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Information sur propriétés physiques et chimiques:**

Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	-44,5°C
Point d'éclair	-97°C
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable
Température d'inflammation:	365°C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	

Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	8300 hPa
Densité à 20 °C:	0.74 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	Solvants organiques: 89,3 %
Teneur en substances solides	10.7%

## 9.2. Information additionnel

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 10.5. Matériels incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques

#### A. Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone		
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	7800 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4h	>20 mg/l (rat)
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	>10,2 mg/l (rat)

71-36-3 butanol		
Oral	LD50	2292 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3430 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4h	>17,76 mg/l (rat)

## B. Effet primaire d'irritation

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## C. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

67-64-1 acétone	
EC50	8800 mg/l (Dm) 8300 (96h) mg/l (Fish)
71-36-3 butanol	
NOEC (21 days)	4,1 mg/l (Dm)
LC50/96h	1376 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	1328 mg/l (Dm)
EC50	225 mg/l (Selenastrum capricornatum (72 h))

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.



### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

---

### 13.1. Méthodes pour le traitement de résidus

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

---

### 14.1 Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA UN1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN UN1950 AÉROSOLS

IMDG AEROSOLS

IATA AEROSOLS, inflammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 2 5F Gaz.
- Étiquette 2.1

ADN

- Classe ADN/R: 2 5F

IMDG



- Classe 2.1.
- Étiquette 2.1

IATA



Class 2.1  
· Label 2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

- Indice Kemler: -
- No EMS: 2-13
- Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
- Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport 2

· Code de restriction en tunnels B1D

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L

Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### 15. INFORMATION RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

---

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

4320 AÉROSOLS INFLAMMABLES (FOR FRANCE)

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t  
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t  
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Prescriptions nationales:
- Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	75-<100

- VOC-CH 89,30 %
- VOC-EU 661,7 g/l
  - Danish MAL Code 5-3

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### 16.1. Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.2. Acronymes et abréviations

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3